

• (3.30 p.m.)

Après ce qui s'est passé la semaine dernière lorsqu'un pétrolier s'est échoué au large de la côte ouest de la Nouvelle-Écosse, il est certain qu'aucun député n'oserait mettre en doute le droit du gouvernement canadien agissant au nom du peuple canadien, de réaffirmer nos droits et de dire: Oui, vous avez le droit de passage, mais ce passage se fera aux conditions que nous vous fixerons, nous qui sommes les gardiens des intérêts des Canadiens présents et futurs. Nous entendons parler de pétroliers de 300,000 tonnes. Qu'arriverait-il, je vous le demande, à notre écologie et à notre milieu ambiant si un pétrolier de cette importance faisait naufrage au cours d'un voyage soi-disant libre dans les eaux de l'Arctique! Nous ne demandons pas au gouvernement d'innover. Nous lui demandons tout simplement de faire respecter les droits du peuple canadien et de réaffirmer ce qui a toujours été accepté dans le passé: la souveraineté, ne serait-ce que par principe, du Canada sur ces eaux. Il ne s'agit pas d'un nationalisme étroit, mais il faut protéger les droits de notre peuple avec l'espoir qu'à l'avenir le Nord pourra être mis en valeur normalement sans qu'on coure le risque d'une pollution découlant de la sorte de désastre que je viens d'évoquer.

Nous avons entendu dire que lorsque le *Manhattan* est revenu, il portait deux ou trois brèches, dont l'une était assez vaste pour laisser passer un camion. J'ai su que ces brèches se trouvaient à l'endroit prévu pour les réservoirs. Ce navire n'a pu se frayer un passage qu'avec l'aide d'un brise-glace canadien. Voilà les faits que nous tenons à exposer à la Chambre. Le premier ministre (M. Trudeau) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) admettront certainement qu'ils ont fait une erreur en refusant d'adopter cette attitude plus tôt. Ils peuvent certainement donner suite à la recommandation du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien dont les membres se sont rendus sur place, ont vu la situation, ont entendu des témoignages et ont examiné les aspects juridiques du problème. Ce comité, qui a agi de façon raisonnée, objective et sans esprit de parti, a formulé une recommandation qui doit être acceptée. Si la recommandation était mise aux voix à la Chambre, je pense qu'elle serait acceptée par une très forte majorité.

Nous demandons que ces modifications qu'on trouve un peu partout dans le bill S-5

ne soient pas débattues maintenant. Nous ne nions pas qu'en matière de procédure et pour des raisons d'ordre technique, ces modifications présentent des avantages mais, à notre avis, elles ne devraient pas être étudiées maintenant. La Chambre devrait saisir l'occasion de montrer la véhémence de l'opposition du peuple canadien à l'attitude du gouvernement, qui refuse de faire valoir notre souveraineté sur ces eaux. J'ai déjà considéré les députés d'en face comme faisant partie de ce que le vice-président des États-Unis appelle la majorité silencieuse. Maintenant, ils élèvent la voix. C'est bon signe. Je propose aux vis-à-vis d'appuyer l'amendement présenté par le représentant de Parry Sound-Muskoka et de dire au gouvernement qu'il ne peut débattre ce bill. Il lui faut d'abord entériner les recommandations du comité et, en deuxième lieu, présenter à la Chambre le bill que le premier ministre a annoncé au sujet de la pollution de nos eaux du Nord.

Cette mesure doit être présentée et débattue. Acceptons d'abord les recommandations du comité et, ensuite, monsieur l'Orateur, nous pourrions disposer de cette question. C'est dans ce sens que je prie instamment les députés d'accepter cet amendement.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je faisais partie du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui a rédigé un rapport sur notre souveraineté sur l'Arctique et l'a présenté à la Chambre. On l'a mentionné à maintes reprises, ce rapport avait l'approbation unanime des membres de ce comité. Dès lors, il devrait être manifeste que je me soucie autant que tout autre député que nous faisons une déclaration nette de la souveraineté canadienne sur les eaux qui baignent les îles de l'archipel Arctique. Je ne conteste nullement l'observation du député de Peace River (M. Baldwin), qui a signalé que le Canada devait exercer un contrôle absolu sur le passage de tout pétrolier dans les eaux de l'Arctique. Je dis cela pour avoir pris une part active au débat sur les modifications à la loi sur la marine marchande du Canada et les amendements qui, s'ils avaient été adoptés, auraient tenu les propriétaires du navire ou de la cargaison responsables des frais d'incidents comme celui qui vient de survenir au pétrolier *Arrow* au large de la côte de la Nouvelle-Écosse.

J'ai souvent écouté avec un vif intérêt les interventions réfléchies et convaincantes qu'ont faites à la Chambre les députés de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) et de Peace